

# REGLEMENT

## Article 1 – Inscription

L'inscription est obligatoire, pour être valide, chaque participant doit retourner avant le 01 Avril 2011:

- Le présent règlement après en avoir pris connaissance, complété et signé.
- Le formulaire d'inscription complété et signé avec une photo du véhicule.
- Le règlement nécessaire au nom de XX € au nom de : **VINTAGE REVIVAL** ( Par chèque ou par virement bancaire : Code IBAN : FR76 1080 7004 4972 2216 9503 372, Adresse Swift :CCBFRPPDJN )

Si un participant annule son inscription avant le 7 Mars 2011, il sera remboursé de la totalité de son inscription moins les honoraires d'administration de 10 Euros. Si l'annulation est faite entre le 7 Mars et le 7 Avril 2011 il sera remboursé 50% de son engagement moins les honoraires d'administration. Après les 7 Avril aucun remboursement ne sera fait.

V/R se réserve le droit de refuser toute inscription sans avoir à se justifier.

L'exclusion du site pour non suivi du présent règlement ne donnera pas lieu à un remboursement.

**En cas d'intempéries et circonstances diverses rendant le site impraticable ou dangereux, l'organisateur ou l'UTAC se trouvent obligés d'annuler l'événement ( complète ou en partie ), cela ne donnera pas lieu à un remboursement.**

**Si l'UTAC annonce en avance la révocation de leur accord, les organisateurs feront tout ce qu'ils peuvent pour rembourser les participants.**

## Article 2 – Stationnement Véhicules admissibles

Deux stationnements seront à disposition:

- Stationnement véhicules modernes.
- Stationnement véhicules d'avant 1940 ou exception ( voir article 8 ).

## Article 3 – Installation / horaire

Vendredi : 14h00 à 18h00 ( installation uniquement )

Samedi : Ouverture du circuit 8h00 - Fermeture du circuit 19h00

Dimanche : Ouverture du circuit 8h00 - Fermeture du circuit 19h00

## Article 4 – Piste et Paddock

L'accès à la piste et aux stands est strictement interdit aux piétons. Vous ne devez pas vous déplacer en dehors des zones autorisées

## Article 5 – Respect du site

Le site est un site industriel et privé.

Tout déplacement sur le site en véhicule à moteur doit être réduit au maximum et effectué à vitesse réduite.

Des toilettes et des poubelles seront mises à disposition, ne pas souiller les lieux.

Tenue correcte si possible .

## **Les Interdictions dans l'enceinte de l'anneau :**

- Camping
- Barbecue
- Animaux
- Pique-nique ( excepté celui fournit par l'UTAC )

L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne au comportement jugé dangereux ou non respectueux.

## Article 6 - Restauration

Le Midi : Sur place

Le Soir : le site ferme ses portes à 19h00 ( voir art 7 ).

\*L'UTAC interdit le pic-nic personnel (suite à la pollution du site) et propose 2 solutions de restauration voir sur le document d'inscription

## Article 7 – CAMPINGS & HOTELS

Le Camping est interdit sur le site, personne ne reste le soir dans l'enceinte de l'anneau qui sera fermé et protégé .

1\*) \* Le Camping « Le Parc des Roches », ( 25 Minutes de l'Autodrome, 27 Hectares ) nous propose son site (sous réservation, voir documents et tarifs ). Renseignements : <http://www.camping-parcdesroches.com>

\* Le Camping « Le Beau-Village », ( 15 Minutes de l'Autodrome, 2 Hectares ) nous propose son site (sous réservation, voir documents et tarifs ). Renseignements : <http://www.beau-village.com>

3\*) Liste des hôtels et autres Terrains de Camping à disposition sur notre site web.

## Article 8 – Véhicules admissibles

**Piste :**

- Tous véhicules d'avant 1940 à tendance sportive
- Pour les véhicules postérieurs à 1940 et ou véhicules d'exceptions ( chaque cas sera étudié individuellement ) .

Un contrôle technique « visuel » sera effectué afin de valider l'autorisation au véhicule de rouler sur piste ou anneau ; ce contrôle n'engageant pas l'organisateur sur l'état du véhicule .

## Article 8 – Véhicules admissibles ( suite )

**Site :**

- Tous véhicules d'avant 1940
- Pour les véhicules postérieurs à 1940 ( chaque cas sera étudié individuellement ) .

Accès piste uniquement pour la parade finale

Vintage-Revival se réserve le droit de refuser tout véhicule sans avoir à le justifier

## Article 9 – Composition des plateaux

Afin de pouvoir assurer les séances de roulage et la sécurité, les différents plateaux seront composés par l'organisation selon les critères suivants:

- Epoque, puissance, catégorie, thème.

Chaque participant devra impérativement respecter son plateau sous peine d'exclusion de la piste.

## Article 10 – Accès Piste et Paddock

Un emplacement spécifique sera prévu par les organisateurs pour les participants ayant un accès à la piste (Paddock)

Les participants devront se conformer aux instructions d'accès à la piste et de stationnement sur le paddock, tout déplacement doit se faire à vitesse réduite.

Un stationnement à proximité du paddock sera réservé aux véhicules d'assistance, remorques...

Ne seront admis en pré-grille que les véhicules munis d'un autocollant de la couleur du plateau appelé. Les véhicules devront rejoindre la pré-grille 15 minutes avant le départ du plateau correspondant, les horaires seront transmis ultérieurement

## Article 11 – Pilote et Passagers

Chaque pilote et passager qui accède à la piste le fait sous sa seule responsabilité et le pilote doit signer la Déclaration en bas , à retourner au moment de l'inscription.

- Un seul passager sera accepté par véhicule, sauf plateau spécifique.
- Le pilote et le passager doivent être casqués ( casque homologué obligatoire ), sous peine de refus d'accès à la piste, sauf plateau spécifique
- Le Responsable de piste se réserve le droit de réaliser un contrôle d'alcoolémie, en cas de refus l'accès à la piste sera refusé.
- Tenue pilote et passager intégrale suggérée ( combinaison ou veste-pantalon ).

## Article 12 – Respect et connaissance des consignes de piste et sécurité

- Chaque participant doit suivre le briefing dispensé par le responsable de la piste.
- Toute conduite jugée dangereuse ou "anti- sportive" sera sanctionnée par l'exclusion du plateau (drapeau noir).
- Sur les virages relevés seront tolérés au maximum 2 véhicules côte à côte.
- Il est impératif de couvrir les verres de phare avec un scotch et de ne pas avoir d'objet(s) inutile(s) et détachable(s) sur les véhicules !
- Il est impératif d'équiper vos véhicules de sourdines ou autres systèmes car la réglementation est fixée à 95 dba maxi en crête et nous ferons des mesures au sonomètre .

Le non respect persistant des consignes peut entraîner l'arrêt complet du plateau.

## Article 13 – ASSURANCE

Chaque pilote s'engage à souscrire, à ces frais, une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, couvrant l'intégralité des risques encourus dans le cadre de cette manifestation. Vous pouvez contacter l'assureur Sponsor du VRM 2011 pour toutes informations et souscriptions : TEA CEREDÉ Assurance, 2, Rue Rossini, 75320 Paris Cedex 09 .  
Web : [www.teacerede.com](http://www.teacerede.com) e-mail : [admin@tea-cerede.com](mailto:admin@tea-cerede.com)  
Tél : 01 48 01 95 40 / Fax 01 40 22 06 76. Contact : Denis Gibon

En outre, je consens à payer aux propriétaires de site (UTAC) n'importe quelles charges pour des dégâts que je peux causer aux installations.

## **DECLARATION**

*Je signe ci-dessous et confirme que j'ai souscrit à une police d'assurance contre les accidents personnelle pour cet événement.*

*Aussi je comprends que toutes les personnes ayant n'importe quel rapport avec la promotion et/ou l'organisation et/ou la conduite de l'événement ont souscrit une assurance pour d'éventuels dommages corporels et/ou matériels occasionnés par leur négligence.*

**J'ai lu et ai compris ces règlements et en particulier les consignes de sécurité et par ma signature je prends responsabilité pour les conséquences de mes actions et omissions .**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

**Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"**



**Association Vintage Revival**

28, Rue de la Rotonde  
58000 Nevers

tél : 33 (0)6 59 50 39 13 / Fax : 33 (0)3 86 21 44 65  
e-mail : [vintage-revival@voila.fr](mailto:vintage-revival@voila.fr) / Site : <http://vintage.revival.free.fr>

06.10.010

